

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-109 du 6 Mai 1980

chargeant le Camarade Roger GARBA,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'E-
levage et de la Pêche, de l'intérim
du Camarade Sanni MAMA GOMINA,
Ministre du Commerce pour compter
du 5 Mai 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er Pour compter du 5 Mai 1980, le Camarade Roger GARBA,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche est
chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, pendant l'absence du
Camarade Sanni MAMA GOMINA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MC-MEEEP 6
Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1
ONEPI-GDE; Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1.-